

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU MERCREDI 3 MAI 2023, À 19 H

Sont présents :

| | |
|--------------------------------|---------------------------|
| Madame Catherine Munger | Représentante des parents |
| Madame Joëlle Perreault-Chabot | Représentante des parents |
| Madame Sophie Beaudry | Représentante des parents |
| Madame Andréanne Pouliot | Représentante des parents |
| Madame Caroline Robitaille | Enseignante |
| Monsieur Anthony Larouche | Enseignant |
| Madame Julie Amyot | Service de garde |
| Madame Annick Caron | Directrice |

Sont absents :

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Madame Myriam Lapointe-Breton | Personnel professionnel |
| Monsieur Patrick L'Heureux | Représentant des parents |
| Madame Marlène Barras | Enseignante |
| Madame Cathy Thétrault | Représentante de la communauté |

1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue et vérification de quorum

Mme Joëlle Perreault-Chabot souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En collaboration avec la présidente, la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres. Deux points sont ajoutés : 11.1 Sorties scolaires et 15.1 Points d'information.

Mme Sophie Beaudry propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 32

3. Adoption du compte rendu de la réunion du 29 mars 2023

Au point 14 du dernier compte rendu, une faute d'orthographe doit être corrigée.

Mme Catherine Munger propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 33

4. Suivi du compte rendu du 29 mars 2023

Mme Catherine Munger nous informe des détails de sa rencontre avec la directrice de l'école Everest. Pour l'année 2023-2024, des activités pourraient être vécues en collaboration avec le service de garde de notre école et celui de l'école Everest (activités au parc, jeux de société).

Mme Joëlle Perreault-Chabot nous fait un bref compte rendu de la rencontre tenue avec la ville de Québec concernant l'aménagement des corridors scolaires et des trottoirs dans le quartier Duberger-Les Saules. Voici les principaux aménagements qui vont être faits aux abords de l'école :

- Des intersections surélevées au coin des rues Darveau et Lemieux et des rues Darveau et Laverdière.
- Des panneaux clignotants d'écoliers seront installés aux abords de l'école.
- Ajouts de trottoirs sur la rue Laverdière (côté école de la Mosaïque), sur la rue Darveau (côté centre d'achats) et sur la rue Laverdière jusqu'au boul. Central.
- Un détecteur de vitesse temporaire sera également installé sur la rue Darveau pour amasser de l'information sur la vitesse de circulation des véhicules.

5. Droit de parole au public (10 minutes)

Pas de public.

Points de décisions et de recommandations

6. Principe d'encadrement des frais exigés aux parents

Mme Annick Caron nous présente le document sur le principe d'encadrement. Une modification a été apportée au point 5.1. Dorénavant, les frais exigés aux parents du 3^e cycle ne pourront excéder 110\$. De plus, au point 5.4 un dépassement de 10\$ sera accepté.

Après corrections, Mme Andréanne Pouliot propose l'adoption du principe d'encadrement : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 34

7. Matériel didactique/fournitures scolaires 2023-2024

Mme Annick Caron présente la liste/niveau du matériel didactique et des fournitures scolaires. Certaines corrections sont apportées dans la facture ainsi que sur la liste de fournitures. De plus, des précisions/modifications seront faites sur la liste de fournitures de quelques enseignants afin de rendre le contenu plus clair et/ou pour se conformer à la nouvelle loi.

Mme Caroline Robitaille propose l'adoption des listes. Adoptées à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 35

8. Approbation des activités du service de garde 2023-2024

Mme Julie Amyot, technicienne au service de garde, présente la liste des activités qui seront vécues pendant les journées pédagogiques en 2023-2024. Pour chaque journée pédagogique (à l'exception du 17 novembre, du 23 février, du 8 avril, du 3 mai et du 3 juin qui seront des journées animées par le service de garde), deux options sont offertes aux parents. En effet, ils ont la possibilité d'inscrire leur enfant à une activité animée par un organisme externe (coût de l'activité + frais de garde) ou encore à une activité animée par les éducatrices du service de garde (frais de garde seulement). En début d'année, un formulaire papier sera envoyé aux parents des élèves inscrits au service de garde afin que ces derniers puissent s'inscrire aux journées pédagogiques.

M. Anthony Larouche propose l'adoption des activités du service de garde. Adoptées à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 36

9. Approbation des règles de conduite

Mme Annick Caron présente les règles de conduite pour l'année 2023-2024. Voici les modifications qui seront apportées aux règles :

Mot de la direction :

- Le thème sera modifié

Informations générales :

- Les parents pourront motiver les absences de leur enfant par courriel, par téléphone ou via le MozaikPortail
- Afin d'assurer la sécurité des élèves, les modifications de dernières minutes ne seront plus acceptées. Un délai de 24 heures sera exigé.

Cours d'éducation physique :

- Je m'assure d'avoir une tenue adéquate pour faire du sport.

Collations :

- Privilégier les collations santé, nourrissantes et faciles à gérer pour les enfants. De plus nous devons retrouver le seau sans arachides sur les emballages commerciaux.

À la dernière page :

- Un commentaire est ajouté afin de préciser que les signatures et manquements majeurs consignés aux élèves sont un moyen d'informer les parents et que les conséquences sont données à l'école.

Mme Caroline Robitaille propose l'adoption des règles de conduite. Adoptées à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 37

10. Horaire du 22 juin

Mme Annick Caron demande aux membres du conseil d'établissement de faire l'horaire continu le 22 juin. Ce qui veut dire que les élèves de maternelle termineront à 13h00 et les élèves du primaire ainsi que les constellations termineront à 13h30.

Mme Joëlle Perreault-Chabot propose l'adoption de la demande. Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 38

11. Dernière rencontre du CÉ

Mme Annick Caron propose que la dernière rencontre du CÉ se tienne au restaurant et que cette dernière débute à 18h30.

M. Anthony Larouche propose l'adoption de la demande : adoptée à l'unanimité.

Résolution 028-CE22/23 – 39

12. Sorties scolaires

Mme Marie-Ève Albert et Mme Marie-Michelle Berthelot demandent l'autorisation pour d'aller au Parc de la Jacques Cartier afin de procéder à la mise à l'eau des saumons. L'école déboursera les frais de transport de 534,63\$.

Mmes Bianka Nickner, Anne-Marie Bélanger et Anne Marchand demandent l'autorisation pour aller à la piscine à l'école de la Camaradière. Les élèves s'y rendront à pied et l'école déboursera les coûts reliés pour l'engagement de sauveteurs.

Mme Sophie Beaudry propose l'adoption des demandes d'activités scolaires : adoptées à l'unanimité

Résolution 028-CE 22/23 - 40

Points fixes

13. Information de la direction et du personnel de l'école

Voici le portrait de la clientèle en date d'aujourd'hui. L'école de la Mosaïque compte à ce jour 285 inscriptions de la maternelle 4 ans à la 6^e année et des classes de constellations. L'an prochain, 17 classes seront ouvertes de la façon suivante :

| | | |
|---|--|---------------------------------|
| 1 maternelle 4 ans | 1 classe de 3 ^e année | 4 classes d'adaptation scolaire |
| 2 maternelles 5 ans | 1 classe de 3 ^e /4 ^e année | |
| 1 classe de 1 ^{re} année | 1 classe de 4 ^e année | |
| 1 classe de 1 ^{re} /2 ^e année | 2 classes de 5 ^e année | |
| 1 classe de 2 ^e année | 2 classes de 6 ^e année | |

Présentement les enseignants et le personnel de soutien sont en négociations. Donc des moyens de pression sont vécus à l'intérieur de l'école.

Du 24 au 28 avril est la semaine des secrétaires. Pour l'occasion toutes les classes sont invitées à confectionner un petit quelque chose pour notre secrétaire.

Du 8 au 12 mai sera la semaine de la papaye! Pendant la semaine les élèves seront invités à vivre différentes activités en lien avec les saines habitudes de vie. La semaine se terminera par la dégustation de fruits exotiques.

Nos élèves de 6^e année ont débuté la collaboration avec la maison des jeunes. Les élèves ont l'occasion de vivre des ateliers sur la gestion des émotions.

14. Parole à la technicienne du service de garde

Concernant les mauvaises créances, nous sommes rendus à 7 000\$ de récupérés sur 11 000\$.

Pour la pédagogie du 19 mai, 103 élèves sont inscrits.

Pour l'année 2023-2024, le service de garde devra se doter d'un projet d'activités qui sera arrimé avec le projet éducatif de l'école.

Du 15 au 18 mai sera la semaine des services de garde en milieu scolaire. Pour l'occasion, nous demandons aux élèves, avec l'aide de leur éducatrice/éducateur à confectionner un petit quelque chose aux autres éducatrices/éducateurs du service de garde.

15. Parole au représentant du Comité de parents

La représentante au Comité de parents, Mme Sophie Beaudry, nous fait un compte rendu de la dernière rencontre. Lors de cette rencontre, il a été en autres sur le retour de consultation du PEVR et des modifications qui pourraient y être apportées.

16. Parole au membre de la communauté

Mme Cathy Thétrault est absente.

17. Points d'informations

Relevé d'impôts :

Mme Joëlle Perreault-Chabot se questionne si des relevés fiscaux seront émis par l'école pour les activités parascolaires qui sont prises en charge par l'école. Après vérifications de la direction auprès de la secrétaire, des relevés fiscaux seront émis par l'école aux parents concernés.

Affiche près des autobus :

Mme Joëlle Perreault -Chabot mentionne qu'il manque des attaches sur l'affiche installée sur la clôture, près des autobus.

Terrain synthétique :

Mme Joëlle Perreault-Chabot mentionne qu'il y a des réparations à effectuer sur le terrain synthétique. L'école bénéficie d'un contrat d'entretien avec une compagnie. Les réparations seront faites ultérieurement.

18. Bons coups

Mme Andréanne Pouliot tient à féliciter les élèves de la maternelle 4 ans ainsi que leur parent et leur enseignante, pour la dernière activité vécue dans le cadre du volet parents. En effet, les élèves accompagnés de certains parents ont confectionné des sacs repas qu'ils sont allés déposer au frigo communautaire près de l'école. L'activité sera diffusée sur le site internet de l'école.

19. Adoption de la levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de M. Anthony Larouche, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée ordinaire à 21 h 25.

Mme Andréanne Pouliot propose l'adoption de la levée de l'assemblée : adoptée à l'unanimité.

Résolution 028 – CE 22/23 – 41

Annick Caron
Directrice

Joëlle Perreault-Chabot
Présidente